

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 juin 2019 de M. Pierre Gauthier: «Combien d'arbres ont été plantés et combien ont été abattus depuis le début de la législature?»

TEXTE DE L'INTERPELLATION

L'Université de Genève et la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) ont publié l'étude «Nos arbres», à laquelle la Ville de Genève a participé via le Service des espaces verts.

L'étude montre que la surface ombragée est notoirement insuffisante à Genève. De 21% actuellement, il faudrait passer à au moins 25% et, pour ce faire, il conviendrait de planter 80 arbres moyens et 20 grands arbres par année.

Entre les arbres abattus et les arbres plantés, quel est le solde pour la Ville de Genève depuis le début de la législature actuelle? Cela en précisant la part dévolue aux arbres moyens et celle dévolue aux grands arbres.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Préambule

Dans le canton de Genève, les abattages sont réglementés par le règlement sur la conservation de la végétation arborée (L 4 05.04) du 27 octobre 1999. Le règlement s'applique à tous les arbres en dehors de la forêt, tous propriétaires confondus (public ou privé).

Toute opération d'abattage sur le domaine public et privé de la Ville doit faire l'objet d'une autorisation du Canton, à travers son service compétent: l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). C'est ce dernier qui décide ou non de l'abattage et qui statue sur son bien-fondé.

Les demandes d'abattage sont publiées dans la *Feuille d'avis officiel (FAO)* en ligne à deux reprises: en requête dans un premier temps, puis en autorisation. L'OCAN fixe les conditions de replantation.

Au vu de ce qui précède, seul le Canton dispose des statistiques exhaustives en matière d'abattage.

Dans le cadre de la gestion courante, les vieux arbres sont préservés aussi longtemps que possible. Des soins spécialisés (élagage doux, haubanage, mulching, etc.) sont prodigués pour prolonger la vie des arbres dépérissants ou sénescents. Les arbres sont abattus en dernier recours, lorsque les mesures d'entretien

ne permettent plus d'assurer la sécurité. Dans l'hypothèse où de jeunes arbres dépérissent prématurément, faute de bénéficier de conditions optimales (sous-sol peu adéquat, pression urbaine, etc.), ils sont, après analyse de la situation, remplacés par de nouvelles essences plus adaptées.

Abattage d'arbres par la Ville de Genève lors de la précédente législature

Depuis le 1^{er} janvier 2015 et jusqu'à la fin de la précédente législature, le Service des espaces verts (SEVE) a dû abattre 1600 arbres pour raisons majoritairement sécuritaires/sanitaires. Ce chiffre se décompose comme suit:

- 38% des arbres avaient un diamètre inférieur à 25 cm;
- 37% des arbres avaient un diamètre entre 25 et 47 cm;
- 19% des arbres avaient un diamètre entre 47 et 79 cm;
- 5% des arbres avaient un diamètre entre 79 et 111 cm;
- 1% des arbres avaient un diamètre supérieur à 111 cm.

Les différentes raisons ayant conduit à des abattages sont les suivantes:

- sécurité/sanitaire (arbres dépérissants ou/et représentant un danger pour le public. Ce nombre a sensiblement augmenté ces dernières années en raison des conséquences du réchauffement climatique, notamment les longues périodes de sécheresses successives et la propagation de maladies jusqu'à présent inconnues): 79%;
- cohabitation (arbres enlevés au profit d'arbres avoisinants ou pour favoriser la végétation au sol, arbres ayant poussé spontanément abîmant des constructions): 12%;
- aménagement (arbres abattus dans le cadre de projets de construction ou d'aménagement. Chaque abattage est évalué et pondéré en fonction de l'intérêt pour la collectivité): 4%;
- cimetières (arbres situés sur les carrés tombaux et abattus afin de permettre des inhumations): 2%;
- intempéries (arbres abattus suite aux intempéries du 15 juin 2020): 2%;
- accidents/vandalisme (arbres abattus suite à des actes de vandalisme ou des accidents de voiture): 0,5%;
- transplantations (arbres transplantés afin d'en éviter l'abattage): 0,5%.

Environ 400 arbres ont été abattus par les autres services de la Ville (à l'exception du SEVE), notamment dans le cadre de mises en œuvre de projets de construction ou d'aménagement. Il n'existe pas de statistique détaillée.

Plantations d'arbres par la Ville de Genève

Pour la même période, en ce qui concerne les nouveaux arbres plantés, il n'existe pas de données exhaustives à l'exception des chiffres du SEVE qui présentent 930 arbres répertoriés dans le cadre des replantations courantes.

Pour l'actuelle législature, le Conseil administratif a fixé comme objectif au SEVE de remplacer un arbre abattu par trois arbres plantés et de limiter au maximum le nombre d'arbres abattus. Il n'y a plus d'abattage dit «de confort». Toute demande d'autorisation d'abattage est validée par le ou la membre de l'Exécutif qui préside le département auquel est rattaché le SEVE.

Tout arbre abattu par le SEVE est remplacé au même endroit. Cependant, les situations suivantes empêchent la replantation de certains arbres: arbre sous couvert d'autres arbres ou en concurrence avec le bâti, arbre dans un périmètre d'aménagement d'intérêt général.

En plus des arbres isolés, le SEVE gère 12 hectares de zones boisées. Le renouvellement des arbres se fait soit par régénération naturelle (favorisée) soit par plantation quand l'espace plantable libéré le permet.

En ce qui concerne les arbres plantés par les autres services, les chiffres ne sont pas disponibles. En effet, aucune statistique n'est tenue.

En conclusion

Il est impossible d'établir un bilan précis des abattages versus les plantations pour la précédente législature. En effet, il y a trop de facteurs divergents, notamment un grand nombre d'arbres poussant spontanément dans les espaces verts, qui enrichissent le patrimoine arboré.

Le SEVE se charge depuis cette législature de tenir à jour une statistique exhaustive des arbres abattus et plantés, tous services de la Ville confondus.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez